

Leçon 17

Injonctions de personnes qualifiées

(Regardez d'abord la vidéo sur le site, environ 5 minutes)

Que signifie cette injonction

1. Un bras levé verticalement



Lorsqu'un agent lève **un bras verticalement**, cela signifie **que tous les usagers doivent s'arrêter**.

Les usagers déjà engagés dans un carrefour doivent l'évacuer le plus rapidement possible.

2. Un ou les bras tendus horizontalement



Lorsqu'un agent tend **un bras ou les deux bras horizontalement** :
Les usagers qui se dirigent **vers son ventre ou son dos** doivent **s'arrêter**.
Ceux qui **approchent de son côté (ou de la main tendue)** peuvent s'engager dans le carrefour **pour continuer** tout droit ou tourner à gauche ou à droite.

(Regardez l'animation sur le site)



Un agent qui tend **les deux bras horizontalement** donne la même injonction que s'il tend un seul bras horizontalement.

3. Balancement transversal d'un feu rouge



Mouvement d'aller-retour avec une torche rouge

Si l'agent balance une **torche rouge** en direction d'un conducteur, celui-ci doit **s'arrêter**.

Mouvement vertical du bras (de haut en bas)

Si l'agent effectue un **mouvement vertical avec ses bras**, cela signifie que vous devez **réduire votre vitesse**.

Mouvement rotatif du bras

Si l'agent fait un **mouvement rotatif** avec son bras, cela signifie que vous devez **augmenter votre vitesse**.

4. Le sifflet



Parfois, un agent siffle, mais cela ne constitue pas une injonction.

Le sifflet sert uniquement à **attirer l'attention des usagers** avant de donner une injonction.

Il vous dit regardez moi pourvoir quelle injonction je vous donne.

5. Une injonction peut aussi être donnée verbalement

Les usagers doivent obtempérer immédiatement aux injonctions des agents qualifiés. Cela concerne **donc les piétons comme les conducteurs**.

Tout conducteur d'un véhicule à l'arrêt ou en stationnement est tenu de le déplacer dès qu'il en est requis par un agent qualifié.

L'agent ne doit pas justifier sa demande. L'usager doit s'exécuter sans discuter.

Personnes autorisées à donner des indications

1. Qui ?



Certaines personnes, telles que les surveillants habilités, capitaines de route, signaleurs d'une course cycliste ou chefs de groupe de piétons ou cavaliers, peuvent donner des indications que les usagers de la route doivent respecter.

Cependant, ces personnes **ne sont pas des agents qualifiés** : elles ne peuvent pas donner d'injonctions, ni régler la circulation, ni rédiger un procès-verbal.

2. Dans les carrefours sans signalisation lumineuse



Dans les carrefours dépourvus de feux de signalisation, une personne autorisée peut arrêter la circulation, à condition d'être identifiable (brassard avec drapeau belge sur le bras gauche) et de brandir **un signal C3 fixé à bout de bras**.

Lors d'un accident ou si un véhicule est en panne, le conducteur ou tout autre personne ne peut pas régler la circulation.

Véhicules prioritaires

1. Qu'est-ce que c'est ?



Les véhicules prioritaires sont équipés d'un **feu bleu clignotant** et d'un **avertisseur sonore spécial**. Exemples : voitures de police, ambulances, camions de pompiers.

2. Comment réagir ?



Si **seul le feu bleu clignote sans avertisseur sonore**, vous pouvez continuer à rouler normalement.



Si **le feu bleu clignote et que l'avertisseur sonore est activé**, vous devez immédiatement **dégager la chaussée pour céder le passage** et, si nécessaire, ralentir ou vous **arrêter**.

(Regardez l'animation et la vidéo sur le site)

Ordre hiérarchique



Voici **l'ordre hiérarchique** des règles à respecter:

- 
1. Les **injonctions des agents qualifiés**.
 2. Les **signaux lumineux de circulation**.
 3. Les **signaux routiers**,
 4. Les **règles générales de circulation**.

Par exemple, vous savez que sur une route ordinaire en Région wallonne vous pouvez rouler à une vitesse maximale de 90 km/h.

Mais un signal d'interdiction peut imposer une vitesse inférieure.

Les feux de signalisation priment sur les signaux routiers, et les injonctions des agents de police priment sur les feux de signalisation. Même une ambulance avec le feu bleu et la sirène allumés doit s'arrêter si l'agent en donne l'ordre.



Cette disposition ne s'applique
- ni au feu jaune-orange clignotant,
- ni aux signaux lumineux au-dessus des bandes de circulation,
- ni aux signaux routiers relatifs à la priorité B22 et B23.

Le numéro d'appel urgence 112



Le **112** est le numéro d'appel d'urgence international pour les services de secours.

(Toutefois, s'il y a **une borne d'appel d'urgence** à proximité, il est préférable de l'utiliser.)

Un pompier



Un pompier peut **régler la circulation et donner des ordres** à l'endroit où les pompiers interviennent,

Cependant, il ne peut pas rédiger de procès-verbal.

Répondez maintenant aux questions pratiques de cette leçon

Notre méthode d'apprentissage est basée sur la répétition. C'est pourquoi il est important de répondre d'abord aux questions pratiques liées à cette leçon, avant de commencer la leçon suivante.